

**Séance de Conseil Municipal,  
du 22 avril 2016 à 20 h 30**

L'an deux mille seize, le vingt deux avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves MENARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2016

Présents : M. MENARD – Mme MARTIN – Mme PAGANUCCI – M. ADAM - Mme BLONDEAU – M. DESHAYES – Mme FERNANDES-PENTEADO - M. HEBERT – Mme MÉRAUD - M. PRENANT - M. PIGOREAU – M. JUMERT

Absents excusés : Mme BEAUCHEMIN

Absents : M. PEREON – Mme LETANT

Secrétaire de Séance : Mme MARTIN

*Sauf mention expresse, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité*

### **1. Ordre du jour complémentaire**

Le conseil accepte d'inscrire les deux points suivants à l'ordre du jour :

- Investissement : construction d'un muret
- Préau : A.P.S.

Mme MÉRAUD s'étonne que la convention avec le SIPEV ne soit pas inscrite à l'ordre du jour et demande à ce que le nom de BOYER, nom de son mari, ne soit pas utilisé et précise qu'elle s'appelle Mme MÉRAUD.

Monsieur MÉNARD indique qu'il n'y a pas de caractère d'urgence pour l'inscription à l'ordre du jour de ladite convention qui sera soumise au conseil, le mois prochain.

### **2. Approbation du compte-rendu de la précédente séance**

Le compte-rendu de la réunion du 18 mars 2016 est approuvé.

### **3. Périmètre de la future intercommunalité** : arrêté du Préfet

Le Préfet a informé la commune, le 1<sup>er</sup> avril 2016, que l'arrêté de périmètre relatif à la future intercommunalité serait transmis ultérieurement : cet arrêté a été reçu le 8 avril. Le conseil municipal a alors 75 jours pour se prononcer sur la proposition du Préfet, soit avant le 22 juin.

Le périmètre définitif sera arrêté par le Préfet, après avis de la commission départementale de coopération intercommunale, avant la fin du mois d'août. Le projet ne peut être accepté qu'avec accord d'au moins 50 % des communes représentant au moins 50 % de la population. Théoriquement, le projet de statut devrait être adopté en même temps. Les statuts doivent intégrer le nom de la future intercommunalité, son siège et ses compétences.

Monsieur MÉNARD fait part qu'un groupe de travail émanant du groupe de convergence, va choisir le nom.

Selon les compétences retenues, la future intercommunalité pourra être soit une communauté de communes soit une communauté d'agglomération. La dotation globale de fonctionnement sera plus favorable dans le cas d'une communauté d'agglomération.

Le conseil décide d'attendre la proposition de statuts pour délibérer sur le périmètre proposé par le Préfet.

### **4. Préau : Avant projet sommaire (A.P.S.)**

Monsieur MÉNARD et Mme PAGANUCCI présentent l'A.P.S. proposé par Monsieur GIGON, architecte en charge du projet :

- La superficie totale est supérieure à 10 m<sup>2</sup> par rapport au préau actuel,
- La réfection du mur et de la dalle représentent environ la moitié du coût du projet,
- Le préau sera plus haut et plus lumineux,
- La couverture sera en ardoise naturelle d'Espagne,
- Le bardage perforée proposé paraît inadapté ; il va être demandé à l'architecte de le remplacer par un plexiglas.

DESHAYES demande s'il y a une possibilité de supprimer la marche côté gauche du préau.  
Monsieur MÉNARD précise qu'une balustrade est prévue.

- Le revêtement de sol (bitume) est à revoir.

L'ensemble de ces observations sera transmise à l'architecte.

### **5. Construction d'un muret (à l'Artésienne)**

Il est prévu de faire un muret, à proximité de l'Artésienne, en remplacement des planchettes, au bas du talus. Ce muret sera refait par l'entreprise BARBOSA, pour un coût de 8.000 €. Il sera composé de parpaings enduits, recouverts d'un glacis arrondi (imitant le muret devant l'entrée de la mairie). Ce mur ira du graton au bout du mur de la propriété de Monsieur LABBÉ. Le conseil accepte d'inscrire ce nouvel investissement, au budget 2016.

### **6 Terrain SERISIER**

Suite au conseil municipal du mois de février, Monsieur le Maire a rencontré Monsieur et Madame SERISIER. Le bornage du terrain sera fait par AXIS CONSEILS, en application de la délibération du 6 juin 2002 ; toutefois, une modification de bornage est apportée afin de permettre à M. et Mme SERISIER de contourner leur maison. A cette occasion, Monsieur et Madame SERISIER ont fait part de leur souhait de céder gracieusement une partie de la parcelle AC 70 en vue de l'alignement avec la parcelle AC 68.

Le conseil municipal accepte la cession de la partie alignée de la parcelle AC 70 et décide de prendre en charge, les frais de bornage et de notaire en contrepartie, (Monsieur et Madame SERISIER étant favorables à cette transaction).

### **5. Convention Refuge du Val de Loir : renouvellement**

La convention actuelle avec le Refuge est arrivée à son terme au 31 décembre 2015. Le conseil décide d'établir une nouvelle convention avec le Refuge du Val de Loir incluant une redevance de 0.75 €/habitant pour l'année 2016 (tarif identique à la précédente convention); le nombre d'habitants retenu étant celui de la population INSEE, soit 1 153 pour 2013, soit 864,75 €.

Cette convention pourra être reconduite tacitement si aucun changement fondamental n'intervient : ex. modification substantielle du prix.

### **6. Commune de Naveil : participation aux frais de scolarisation**

La commune de Naveil a adressé à la commune, une délibération relative à la participation des communes extérieures aux frais de scolarité de leurs résidents. La commune de Naveil demande que le conseil municipal se prononce sur le mode de calcul de cette contribution financière.

La commune ayant la capacité d'accueil pour scolariser des enfants à l'école de Villiers sur Loir, aucune dérogation n'a été acceptée. Il n'y a donc pas lieu que la commune participe au frais de scolarisation des enfants de Villiers sur Loir scolarisés à Naveil.

### **7. SIDELC : compteurs LINKY**

Suite à un courrier du SIDELC relatif au déploiement des compteurs LINKY, Monsieur le Maire informe le conseil que la commune peut, aux frais d'ERDF, faire effectuer des mesures sur l'incidence des ondes électromagnétiques associées au fonctionnement des compteurs LINKY. Ces compteurs devraient être installés dans tous les foyers d'ici 2020/2021. Madame MARTIN évoque ses doutes quant aux effets sur la santé, des compteurs en raison des ondes diffusées lors des relevés de consommation. L'installation de ces compteurs est un avantage pour EDF mais pas pour le consommateur.

### **8. Subventions : nouvelles demandes**

Le conseil municipal décide de répondre favorablement aux deux demandes de subventions suivantes :

- la société de chasse : demande de 200 €
- le cercle généalogique du Loir et Cher : demande de 300 € (pour participation à la réalisation des tables généalogiques)

### **9. Jurés d'Assises 2017 : tirage au sort**

Suite à la sollicitation du Préfet, le conseil doit procéder au tirage au sort des 3 jurés d'assises pour l'année 2017. Outre la condition d'être titulaire des droits civiques, seuls peuvent être tirés au sort les électeurs qui auront atteint l'âge de 23 ans, l'année qui suit le tirage au sort. Sont tirés au sort sur la liste électorale :

- N° 156 : BRUNI Odette, née MAINMARRE
- N° 739 : PÉAN Jean-Pierre

### **10. Dotation globale de fonctionnement**

Lors du vote du budget, le montant des dotations de l'Etat n'était pas connu. Elles ont été communiquées au début du mois d'avril. Malgré la prudence dans la prévision des recettes, elles sont globalement moindres :

- dotation globale de fonctionnement : 109.240 € (contre 127.000 € inscrits)
- dotation de solidarité rurale "péréquation" : 21 258 € (contre 20.000 € inscrits)
- dotation nationale de péréquation : 23.038 € (contre 20.000 € inscrits)

Il en découle une différence négative globale de : 13.464 €. Une délibération modificative sera proposée lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

### **11. Jeux Intervillages** : participation des habitants

Monsieur le Maire informe le conseil de la réunion organisée par le comité des fêtes, pour l'organisation des Jeux Intervillages qui auront lieu le 12 juin, à Villiers sur Loir.

L'association NEOVENT est chargée de préparer et encadrer les jeux sur l'eau. Il y aura également un fil rouge.

Des baptêmes d'hélicoptère sont d'ores et déjà proposés.

Le comité des fêtes proposera un service de restauration sur place.

### **12. Affaires diverses**

- Permanence de Monsieur LEROY, le jeudi 26 mai de 17 h à 18 h.
- Installation d'une peintre au Coteau Saint-André
- Monsieur MÉNARD informe le conseil de la visite d'un médecin qui pourrait être intéressé ; rien n'est fait à ce jour.

- Monsieur MÉNARD rappelle la soirée-débat prévue le 28 avril, portant sur les finances communales. Un film pédagogique débutera la soirée et sera suivi d'un diaporama commenté par le maire.

Une seconde soirée sera proposée à l'automne pour réfléchir sur les priorités budgétaires de 2017 à 2020.

- Monsieur MÉNARD relaye l'information du SIDELC reçu ce jour, indiquant qu'une borne de recharge pour véhicule électrique sera installée sur la commune.

- Les travaux réalisés à Montrieux, ont occasionné une modification du transport scolaire pour les collégiens et lycéens. Le point de montée pour les enfants de Villepoupin a été supprimé, les enfants devant se rendre à l'école de Villiers pour prendre le car, le matin. Suite à une intervention de la mairie auprès du service transport du conseil départemental, le point de montée de Villepoupin a été rétabli.

### **- Bilan des commissions communales**

#### **\* Commission école et T.A.P.**

Madame PAGANUCCI dresse le bilan de la réunion qui s'est tenue le 21 avril avec les enseignants, les représentants de parents d'élèves et la coordinatrice des TAP.

Les TAP (NAP) rencontrent un franc succès. Les enfants et les familles apprécient l'organisation et la variété des activités proposées. Les enfants aimeraient que soient proposées les activités pêche, jardinage et bricolage.

Des espaces jardinets ont été mis en place sur le fonds du terrain.

Effectif scolaire : actuellement 104 enfants sont scolarisés ; à ce jour 97 enfants sont attendus à la rentrée prochaine.

Certaines familles souhaitent scolariser leur enfant de 2 ans à la rentrée prochaine. Le Ministère de l'Education Nationale fait une campagne en faveur de la scolarisation des deux ans (sur son site internet). Il s'avère que l'accueil des enfants de deux ans nécessite un accueil spécifique, plus lourd pour les communes. Il est rappelé que ces enfants ne sont pas pris en compte dans les effectifs.

### **- Comptes-rendus des activités intercommunales**

TTVL : tous les rails ont été refaits. Selon Monsieur JUMERT, il n'y a pas d'inquiétude sur l'avenir du syndicat.

Séance levée à 23 h 30



Le Maire,

Jean-Yves MENARD